ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

air

Question écrite n° 32774

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème de la pollution en vallée de Chamonix. Le dramatique accident du tunnel du Mont-Blanc, en suspendant le trafic des poids lourds pour un temps encore indéterminé, nous offre en effet la possibilité de réfléchir non seulement à une politique des transports alternative mais aussi aux mesures de protection qui pourraient être prises en s'inspirant notamment du texte pris aux Etats-Unis pour limiter avant 2002 les émissions de particules par les diesels et des travaux engagés par l'ADAME, Elf ou Rhône Poulenc sur les additifs. Il rappelle que l'itiniéraire routier Le Fayet-Aoste présente une très forte déclivité avant l'accès au tunnel et qu'avant la catastrophe il était emprunté quotidiennement par plusieurs milliers de camions Diesel qui, du fait de la forte montée, émettaient une grande quantité de micro-particules carbonées. Il en résulte pour les riverains des pathologies à évolution lente dues à l'air contaminé. Il lui demande de lui faire part de ses intentions sur ce dossier.

Données clés

Auteur : M. Michel Meylan
Circonscription : Haute-Savoie (3e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32774
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4240